



MRC DE L'ÉRABLE

OFFRE D'EMPLOI
INSPECTEUR EN URBANISME

DESCRIPTION DE L'ORGANISATION

Située dans la région Centre-du-Québec, la MRC de L'Érable est un organisme supramunicipal qui regroupe 10 municipalités. D'une superficie de 1 287,86 km² et comptant plus de 24 500 citoyens, le territoire peut compter sur une belle dynamique rurale et urbaine. L'Équipe de la MRC de L'Érable est composée d'une soixantaine d'employés dévoués au développement et au rayonnement de la région.

DESCRIPTION DU MANDAT

Sous l'autorité du directeur de l'aménagement l'inspecteur en urbanisme est responsable de la délivrance des permis et certificats relatifs aux règlements d'urbanisme.

COORDONNÉES

Afin d'alléger le texte, l'usage du masculin a été privilégié. Les personnes intéressées sont invitées à faire parvenir leur curriculum vitae accompagné d'une lettre de présentation à l'adresse suivante : emploi@erable.ca

PRINCIPALES RESPONSABILITÉS

- Analyser les projets (construction, lotissement, changement d'usage, etc.) et émettre des permis et des certificats relatifs aux règlements d'urbanisme des municipalités participantes ;
- Assurer l'application et le respect du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolés (Q.2-r.22) et le Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP) ;
- Assurer le suivi et le traitement des demandes d'information relative à la réglementation ;
- Participer à la préparation des demandes en lien avec la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles et toute autre loi ;
- Assurer un rôle-conseil auprès des citoyens, professionnels et entrepreneurs concernés par la réglementation et agir comme personne-ressource auprès des instances municipales et gouvernementales ;
- Agir comme personne-ressource auprès des comités consultatifs d'urbanisme (aide à la prise de décision, rédaction des procès-verbaux) ;
- Effectuer des inspections du territoire, faire le suivi des plaintes, émettre des avis d'infraction et, au besoin, témoigner devant les tribunaux ;
- S'acquitter des tâches administratives qui découlent de ses fonctions.

PROFIL DU POSTE

Formation et exigences requises

- Diplôme d'études collégiales en aménagement du territoire ou dans un domaine équivalent ;
- Minimum de 3 ans d'expérience dans un poste similaire.
- Connaissance des différentes lois applicables en aménagement du territoire dont la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, la Loi sur les compétences municipales, la Loi sur la qualité de l'environnement et la Politique de protection des rives, du littoral et des plaintes inondables;
- Bonne connaissance du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolés (Q.2-r.22) et le Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP) ;
- Bonne connaissance de la suite MS Office et le logiciel AccèsCité Territoire de la suite PG ou logiciel similaire ;
- Excellente maîtrise du français et habiletés rédactionnelles.

Compétences recherchées

- Faire preuve de rigueur et d'une excellente capacité d'analyse et de synthèse ;
- Être efficace et posséder un excellent sens de l'organisation ;
- Démontrer un intérêt marqué pour le service à la clientèle ;
- Faire preuve de polyvalence et d'autonomie ;
- Être capable de travailler sous pression et de s'adapter rapidement aux changements ;
- Expérience dans le domaine municipal constitue un atout majeur.

CARACTÉRISTIQUES DU POSTE

Statut de l'emploi : Permanent, Temps plein (35 heures par semaine).

Lieu de travail : Le titulaire du poste aura à se déplacer dans les bureaux des municipalités (Inverness, Sainte-Sophie-d'Halifax, Saint-Pierre-Baptiste, Laurierville) (doit posséder une voiture et un permis de conduire valide);

Entrée en poste : Dès que possible;

Salaire : Selon la politique en vigueur (Entre 60 223\$ à 74 228\$) ;

Conditions de travail :

- Gamme complète d'assurance collective,
- régime de retraite à prestations déterminées,
- 8 jours de congés mobiles annuellement,
- politique de vacances intéressante,
- ambiance de travail favorable à l'épanouissement professionnel et personnel,
- club social, etc.

À la MRC de L'Érable, la collaboration est au centre du développement professionnel. Être employé à la MRC, c'est aussi bénéficier d'une conciliation travail et vie personnelle imbattable, c'est-à-dire une flexibilité d'horaire, plusieurs congés mobiles, sans compter les congés du vendredi après-midi!